



#BON
MATCH

UNE SEULE COULEUR, CELLE DU MAILLOT

RÈGLEMENTS U15 et U17

Coupes Lot

Principes communs

Saison 2025/2026

Coupe du Lot : À la suite des deux réunions de rentrée organisées les 13 et 20 septembre, les dispositions suivantes ont été soumises au vote et adoptées par l'assemblée des éducateurs.

Le présent règlement entre en application pour la saison en cours et s'impose à l'ensemble des équipes engagées.

Obligatoire pour les équipes (foot à 11) engagées au niveau District (une équipe par club). Les équipes qualifiées pour la phase territoire ne participeront pas. Formule élimination directe en 3 tours + Finale. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation.

Finale le 23/05/2026 à Souillac

Article 1 – Engagement

La Coupe du Lot U17 est ouverte et **obligatoire** pour les équipes U17 évoluant en **foot à 11** et engagées dans les compétitions **District**, à raison **d'une seule équipe par club**.

Les équipes U17 qualifiées pour la phase Territoire ne sont pas autorisées à participer à la Coupe du Lot U17.

Article 2 – Nombre d'équipes

La compétition est organisée avec un total **de 8 ou 9 équipes (en fonction des équipes accédant au championnat territoire)**

Article 3 – Formule de la compétition

La Coupe du Lot U17 se déroule sous la forme d'une **élimination directe**, comprenant :

- **deux (2) tours qualificatifs**
- **Une (1) finale**

Article 4 – Organisation des rencontres

Les rencontres se disputent selon le calendrier établi par la Commission des Jeunes du District.

Chaque match est **éliminatoire**.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est celle prévue par les règlements en vigueur pour la catégorie U17 en **foot à 11**.

2X45 minutes.

Article 6 – Départage des équipes

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par une **séance de tirs au but**, conformément aux Lois du Jeu :

- **Cinq (5) tireurs** par équipe
- **Aucune prolongation** n'est disputée

Article 7 – Règlements applicables

Les rencontres sont régies par :

- Les **Règlements Généraux de la F.F.F.**
- Les **règlements de la Ligue de Football d'Occitanie**
- Les **règlements particuliers du District du Lot**

Article 8 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la **Commission compétente du District du Lot**, conformément aux règlements en vigueur.



#BON
MATCH

UNE SEULE COULEUR, CELLE DU MAILLOT

Organisation :

Tour 1 : le 10/01/2026

Rattrapage tour 1 : le 14/02/2026

Tour 2 : le 04/04/2026

Les 2 vainqueurs se qualifient pour la finale

Finale le 23/05/2026 à Souillac

Article 1 – Engagement

La Coupe du Lot U15 est **ouverte et obligatoire** pour les équipes U15 évoluant en football à 11 et engagées dans les compétitions du District, à raison d'une **seule équipe par club**.

Les équipes U15 qualifiées pour la **phase Territoire** ne sont pas autorisées à participer à la Coupe du Lot U15.

Article 2 – Nombre d'équipes

La compétition est organisée avec un total de **11 équipes**.

Article 3 – Formule de la compétition

La Coupe du Lot U15 se déroule sous la forme d'une **élimination directe**, comprenant :

- Trois (3) tours qualificatifs
- Une (1) finale

Article 4 – Organisation des rencontres

Les rencontres se disputent selon le **calendrier établi par la Commission des Jeunes du District**.

Chaque match est **éliminatoire**.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est celle prévue par les **règlements en vigueur pour la catégorie U15 en football à 11** : 2 x 40 minutes.

Article 6 – Départage des équipes

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes sont départagées par une **séance de tirs au but**, conformément aux Lois du Jeu :

- Cinq (5) tireurs par équipe
- **Aucune prolongation** n'est disputée

Article 7 – Règlements applicables

Les rencontres sont régies par :

- Les **Règlements Généraux de la F.F.F.**
- Les **règlements de la Ligue de Football d'Occitanie**
- Les **règlements particuliers du District du Lot**

Article 8 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la **Commission compétente du District du Lot**, conformément aux règlements en vigueur.

Organisation :

Tour 1 : le 10/01/2026.

Tour 2 : le 14/02/2026.

Tour 3 : le 04/04/2026.

Les 2 vainqueurs se qualifient pour la finale

Finale le 23/05/2026 à Souillac

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

Les décisions de la CDJ sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'Appel du District dans le respect de la procédure.